

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

**EP 0 663 304 B1**

(12)

**FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention  
de la délivrance du brevet:  
**02.09.1998 Bulletin 1998/36**

(51) Int. Cl.<sup>6</sup>: **B42D 5/00**, B65D 5/54,  
B65D 5/48

(21) Numéro de dépôt: **95400060.0**

(22) Date de dépôt: **12.01.1995**

(54) **Carton à papier ou bloc-note**

Kartonschachtel für Papier oder Notizblock

Carton box for paper or note pad block

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE CH DE DK ES FR GB IE IT LI NL PT SE**

(30) Priorité: **13.01.1994 FR 9400322**

(43) Date de publication de la demande:  
**19.07.1995 Bulletin 1995/29**

(73) Titulaire:  
**Despointes, Xavier Huygues**  
**92200 Neuilly-sur-Seine (GP)**

(72) Inventeur:  
**Despointes, Xavier Huygues**  
**92200 Neuilly-sur-Seine (GP)**

(74) Mandataire: **Ramey, Daniel et al**  
**Cabinet Ores**  
**6 Avenue de Messine**  
**75008 Paris (FR)**

(56) Documents cités:  
**EP-A- 0 334 252**                    **DE-A- 2 127 442**  
**FR-A- 2 257 193**                    **FR-A- 2 684 641**  
**US-A- 2 488 007**                    **US-A- 3 197 062**

**EP 0 663 304 B1**

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

## Description

La présente invention se rapporte aux cartons à papier ou aux blocs-notes. Un tel carton est par exemple décrit dans le document FR-A 2 257 193.

L'invention est définie aux revendications.

On peut écrire sur la feuille apparaissant dans l'ouverture avec l'avantage que les bords de celle-ci délimitent un cadre en sorte qu'un enfant dessinant sur cette feuille rencontre l'obstacle du bord de l'ouverture et est ainsi incité à interrompre son tracé avant d'atteindre le support tel qu'une table ou une moquette, sur lequel est posée la boîte. La boîte définit ainsi pour le scripteur un cadre préétabli, qui facilite la présentation et le classement ultérieurs des feuilles manuscrites. Les feuilles de papier indépendantes sont introduites et maintenues dans la boîte sans agrafage, ni collage, ni brochage.

Par face latérale ouverte ou susceptible de l'être, on englobe outre une face pouvant être ouverte par rabattement d'un rabat, également une face dans laquelle est ménagée une fente, notamment adjacente à la première grande face et par laquelle peuvent glisser une à une des feuilles de papier.

Les faces latérales sont sous forme de soufflet, en sorte que le cadre de scription s'applique bien sur la feuille supérieure de la pile de feuilles, quelle que soit la hauteur de la pile.

De préférence, l'ouverture occupe plus de 90 % de la surface de la grande face et ses côtés sont parallèles aux côtés de la grande face. On peut fabriquer la boîte en carton ou en matière plastique et, notamment, en une matière rigide, en particulier pour la seconde face opposée à la première et servant de support aux feuilles sur lesquelles on écrit.

Suivant un mode de réalisation de la boîte qui est particulièrement facile à porter, une anse est fixée sur l'une des faces latérales fermées adjacentes à la face latérale ouverte. Bien que cette face latérale ouverte ne soit pas dirigée vers le haut lorsque l'on tient la boîte par la anse, le frottement entre les feuilles et la boîte est suffisant pour qu'elles n'en sortent pas d'elle-même.

Pour la présentation commerciale avant l'utilisation, l'ouverture peut être recouverte d'un flan qui peut être détaché le long des bords de l'ouverture, suivant une ligne de rupture privilégiée, par le premier utilisateur.

Suivant un mode de réalisation une plaque de séparation est issue d'une face latérale et fait saillie dans la boîte de manière à y ménager deux compartiments, l'un d'écriture et l'autre d'archivage des feuilles de papier, le compartiment d'écriture s'ouvrant par l'ouverture à l'extérieur.

La figure unique du dessin annexé est une vue éclatée d'une boîte suivant l'invention.

La boîte en carton suivant l'invention représentée à la figure comporte une première grande face 1 et une seconde grande face 2 qui lui est opposée. Elle a également trois faces latérales 3, 4, 5 fermées, c'est-à-dire

pleines, et une face latérale 6 qui est ouverte et par laquelle des feuilles individuelles (non liées entre elles) au format des grandes faces 1 peuvent être introduites dans la boîte en une pile et peuvent en être sorties.

5 Dans la grande face 1 est ménagée une ouverture 7, qui occupe plus de 90 % de la surface de cette face 1. Cette ouverture 7 est rectangulaire. Ses côtés sont parallèles aux côtés de la grande face 1. Un flan 8 cache l'ouverture 7 et peut en être détaché le long des bords de l'ouverture 7 suivant une ligne de rupture privilégiée.

10 Une anse 9 est issue de la partie centrale de la face latérale 5.

## 15 Revendications

1. Carton à papier ou bloc-note, constitué d'une boîte parallélépipédique ayant deux grandes faces (1) et (2) opposées, trois faces latérales (3, 4, 5) fermées et une face latérale (6) ouverte ou susceptible de l'être, et une ouverture (7) pratiquée dans une des grandes faces (1) et en occupant la plus grande partie, en ménageant par ses bords un cadre fermé de scription pour une pile de feuilles individuelles contenues dans la boîte, caractérisé en ce que ses faces latérales sont en soufflet de sorte que le cadre de scription formé par l'ouverture (7) de la grande face (1) puisse s'appliquer sur la feuille supérieure de la pile quelle que soit la hauteur de cette pile.
2. Carton à papier ou bloc-note suivant la revendication 1, caractérisé en ce que l'ouverture (7) occupe plus de 90 % de la surface de la grande face (1).
3. Carton à papier ou bloc-note suivant la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que les côtés de l'ouverture (7) sont parallèles à ceux de la grande face (1).
4. Carton à papier ou bloc-note suivant l'une des revendications précédentes, caractérisé par une anse (9) fixée sur l'une des faces latérales (5) fermées adjacentes à la face latérale (6) ouverte.
5. Carton à papier ou bloc-note suivant l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'ouverture (7) est recouverte d'un flan (8) pouvant être détaché le long des bords de l'ouverture (7) suivant une ligne de rupture privilégiée.
6. Carton à papier ou bloc-note suivant l'une des revendications précédentes, caractérisé par une plaque de séparation qui est issue d'une face latérale et fait saillie dans la boîte en y ménageant deux compartiments dont l'un s'ouvre à l'extérieur par l'ouverture.

**Claims**

1. A paper or note-pad container, constituted by a rectangular box having two facing large faces (1 and 2), three closed side faces (3, 4, 5), and one side face (6) which is open or capable of being opened, and an opening (7) provided in one of the large faces (1), which opening occupies the majority of the large face while leaving margins, thereby providing a closed writing frame for a stack of individual sheets contained in the box, the container being characterized in that the side faces thereof form a bellows so that the writing frame formed by the opening (7) in the large face (1) can press on the top sheet of the stack whatever the height of said stack.
2. A paper or note-pad container according to claim 1, characterized in that the opening (7) occupies more than 90% of the area of the large face (1).
3. A paper or note-pad container according to claim 1 or 2, characterized in that the sides of the opening (7) are parallel to those of the large face (1).
4. A paper or note-pad container according to any preceding claim, characterized by a handle (9) fixed on one of the closed side faces (5) adjacent to the open side face (6).
5. A paper or note-pad container according to any preceding claim, characterized in that the opening (7) is covered by a panel (8) which is detachable along the edges of the opening (7) along a line of weakness.
6. A paper or note-pad container according to any preceding claim, characterized by a divider plate extending from a side face and projecting into the box, said divider plate defining two compartments inside the box, one of which is open to the outside via said opening.

dete Schreibrahmen auf dem obersten Blatt des Stapels unabhängig von der Höhe dieses Stapels auflegbar ist.

- 5 2. Kartonschachtel für Papier oder einen Notizblock nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Öffnung (7) mehr als 90 % der Oberfläche der großen Seite (1) belegt.
- 10 3. Kartonschachtel für Papier oder einen Notizblock nach Anspruch 1 oder 2, dadurch gekennzeichnet, daß die Seiten der Öffnung (7) parallel sind zu denjenigen der großen Seite (1).
- 15 4. Kartonschachtel für Papier oder einen Notizblock nach einem der vorhergehenden Ansprüche, gekennzeichnet durch einen Griff (9), der an der einen der Seitenwände (5) befestigt ist, welche zu der offenen Seitenwand (6) benachbart sind.
- 20 5. Kartonschachtel für Papier oder einen Notizblock nach einem der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß die Öffnung (7) von einem Zuschnitt (8) abgedeckt ist, der längs der Ränder der Öffnung (7) entsprechend einer privilegierten Bruchlinie abtrennbar ist.
- 25 6. Kartonschachtel für Papier oder einen Notizblock nach einem der vorhergehenden Ansprüche, gekennzeichnet durch eine Trennplatte, die von der einen Seitenwände ausgeht und in der Schachtel vorstehend gebildet ist, indem dort zwei Unterteilungen vorgesehen sind, von welchen sich die eine nach außen durch die Öffnung öffnet.
- 30
- 35

**Patentansprüche**

- 45 1. Kartonschachtel für Papier oder einen Notizblock, bestehend aus einer parallelepipedischen Schachtel mit zwei einander gegenüberliegenden großen Seiten (1) und (2), drei geschlossenen Seitenwänden (3, 4, 5) und einer offenen oder offenbaren Seitenwand (6), sowie einer in einer der großen Seiten (1) vorgesehenen und den größten Teil davon ausfüllenden Öffnung (7), wobei durch deren Ränder ein geschlossener Schreibrahmen für einen Stapel aus einzelnen, in der Schachtel enthaltenen Blättern gebildet ist, dadurch gekennzeichnet, daß deren Seitenwände gefaltet sind, derart, daß der durch die Öffnung (7) der großen Seite (1) gebil-
- 50
- 55

